

	FICHES DE DONNEES DE SECURITE RISQUES SPECIFIQUES	Date mise à jour : 21/12/15 Version : 2
1.NOM DU PRODUIT 1.1 Code du produit 1.2 Fournisseur du produit - n° appel d'urgence/fax 1.3 Types d'utilisations	Enduit à joint EJS KNAUF ZA F-68600 Wolfgantzen ORFILA : 01.45.42.59.59 Poudre donnant après gachâge un enduit destiné au traitement des joints entre plaques de plâtre et en cueillie, avec une bande en papier spécial micro perforé.	
2.COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS 2.1 Nom chimique du produit (synonymes) 2.2 Composant apportant un danger : 2.3 N° enregistrement CAS 2.4 Autres données 2.5 Autres information	Mélange de sulfate de calcium deshydraté, carbonate de calcium et adjuvants ne présentant aucun danger Aucune substance connue sulfate de calcium : 13397-24-5 / carbonate de calcium : 1317-65-3 / (pas de phrases de risques) Selon référence commerciale sulfate de calcium : maximum 25% en poids carbonate de calcium : entre 70% et 90% en poids	
3.IDENTIFICATION DES DANGERS 3.1 Principaux dangers - effets néfastes sur la santé - effets sur l'environnement - dangers physiques et chimiques	Aucun Aucun Comme pour toutes poussières d'origine minérale, risque d'irritation des voies respiratoires en cas d'inhalation	
4 MESURES DE PREMIERS SECOURS 4.1 Symptômes et effets 4.2 Mesures de premier secours 4.3 Instructions pour médecin	Risque d'irritation des yeux en cas de contact ou des voies respiratoires en cas d'inhalation Rincer avec de l'eau en cas de contact avec les yeux Déplacer la personne à l'air frais en cas d'inhalation Consulter un médecin en cas d'indisposition persistante Traiter selon les symptômes	

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE 5.1 Dangers spécifiques 5.2 Moyens d'extinction recommandés: 5.3 Moyens d'extinction déconseillés 5.3 Equipement de protection 5.4 Autre information	<i>Aucun, substance ininflammable</i> <i>Pas applicable</i> <i>Pas applicable</i> <i>Pas applicable</i> <i>Pas applicable</i>
6.MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE 6.1 Précautions individuelles 6.2 Mesures de protection individuelle 6.3 Précautions environnementales 6.4 Méthodes de nettoyage	<i>Eviter de générer des poussières. Port d'un masque pour personne sensibilisée.</i> <i>Port d'un masque pour personne sensibilisée.</i> <i>Le produit ne présente pas de risque particulier pour l'environnement.</i> <i>En cas d'épandage, ramasser et jeter dans une décharge autorisée.</i>
7.MANIPULATION ET STOCKAGE 7.1 Manipulation 7.2 Températures de manipulation 7.3. Stockage 7.4 Températures de stockage 7.5 Transfert de produits	<i>Manipuler de préférence dans des locaux suffisamment aérés. Eviter de générer des poussières. Eviter le contact prolongé des poussières avec les yeux.</i> <i>Températures ambiantes</i> <i>Stocker à l'abri de l'humidité et éviter le contact avec des acides</i> <i>Températures ambiantes</i> <i>Voir manipulation</i>
8.CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE 8.1 Mesures d'ordre technique 8.2 Valeur limite d'exposition professionnelle 8.3 Equipements de protection individuelle - protection respiratoire - protection des mains - protection des yeux - protection peau/corps	<i>Le port d'un masque anti-ipoussière est recommandé en cas d'exposition prolongée ou répétitive</i> <i>VME poussières inhalables : 10mg/m3</i> <i>VME poussières alvéolaires : 5mg/m3</i> <i>Masque anti-poussières en cas de poussières dans l'air</i> <i>Aucune mesure spécifique</i> <i>Lunettes de protection en cas de risque de projection</i> <i>Aucune mesure spécifique</i>

9.PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES 9.1 Etat physique 9.2 Forme 9.3 Couleur 9.4 Densité 9.5 Point de fusion 9.6 Limite supérieure d'explosibilité 9.7 Limite inférieure d'explosibilité 9.8 Point éclair 9.9 Température d'auto-inflammation 9.10 Solubilité dans l'eau 9.11 Solubilité dans d'autres solvants	<i>Poudre</i> <i>sans objet</i> <i>Blanc</i> <i>sans objet</i> <i>non précisé</i> <i>sans objet</i> <i>sans objet</i> <i>sans objet</i> <i>sans objet</i> <i>Soluble</i> <i>non précisée</i>
10.STABILITE ET REACTIVITE 10.1 Stabilité 10.2 Situations à éviter 10.3 Produits de décomposition dangereux	<i>Stable dans les conditions normales d'utilisation</i> <i>Eviter le contact avec des acides</i> <i>Peut réagir avec des acides en formant du dioxyde de carbone qui en quantité abondante déplace le seuil d'oxygène dans l'air et provoquer la suffocation.</i>
11.INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES 11.1 Toxicité aiguë - orale 11.2 Toxicité aiguë - cutanée 11.3 Toxicité aiguë – inhalation 11.4 Irritation des yeux 11.5 Irritation de la peau 11.6 Sensibilisation cutanée 11.7 Effets sur l'homme	<i>L'information fournie est basée sur la connaissance des constituants et de la toxicologie de substances similaires.</i> <i>A noter que le principal constituant est un constituant naturel de la terre et à l'état dissous un constituant naturel de l'eau dans la nature.</i> <i>Aucune</i> <i>Aucune</i> <i>Aucune</i> <i>Irritation possible de part le contact des yeux avec les poussières</i> <i>Non irritant</i> <i>Pas de risque connu</i> <i>Aucun.</i>
12.INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES 12.1 Mobilité 12.2 Persistance/dégradabilité 12.3 Bio accumulation 12.4 Traitement des eaux résiduaires 12.5 Autres informations	<i>L'information fournie est basée sur la connaissance des constituants et de l'écotoxicologie de substances similaires.</i> <i>A noter que le principal constituant est un constituant naturel de la terre et à l'état dissous un constituant naturel de l'eau dans la nature.</i> <i>Non précisée</i> <i>Non biodégradable (par nature)</i> <i>Pas de bio accumulation</i> <i>Aucun danger</i> <i>Effet défavorable possible sur les organismes aquatiques lors de suspensions concentrées dans les eaux naturelles</i>

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION 13.1 Précautions 13.2 Elimination des déchets 13.3 Elimination des produits 13.4 Elimination des emballages 13.5 Réglementation française	<i>Se référer à la section 7</i> <i>A éliminer selon la réglementation nationale en vigueur. Ne pas contaminer le sol ou l'eau. Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.</i> <i>A éliminer selon la réglementation nationale en vigueur</i> <i>A éliminer selon la réglementation nationale en vigueur</i> <i>Les déchets obtenus sont des déchets industriels banals.</i>
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT Information générale Remarque	<i>Non classé dans la réglementation internationale et française pour les transports routier, maritime, aérien, ni pour la navigation intérieure.</i> <i>Les informations ci-dessus correspondent aux prescriptions réglementaires en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche.</i>
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES Marquage selon les directives CEE : Législation française :	<i>Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne et la Réglementation sur les Produits dangereux</i>
16. AUTRES INFORMATIONS Phrases R :	<i>Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.</i> <i>/</i>